



Commune de

St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

1
2

**Procès-verbal N° 01/24 de la Séance du Conseil communal
Mercredi 21 février 2024 à 19h30
Complexe communal du Léman**

- 3 Présidence : M. Cyril Golaz
4 Secrétaire ad intérim : Mme Michelle Fournier
5 Scrutateurs : M. Jérémy Bernasconi
6 M. Jean-Pierre Jatton
7 Huissière : Mme Cassy Paratore

8
9

ORDRE DU JOUR

- 10 0. Présentation des Transports publics Lausannois (TL) et de leurs développements
11 1. Assermentation
12 2. Appel
13 3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 février 2024
14 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023
15 5. Communications du Bureau et de la Municipalité
16 6. Nomination d'un scrutateur
17 7. Présentation de la revitalisation des rives du lac par la DGE
18 8. Dépôt et vote sur le Préavis n°01/2024 : « Demande d'un crédit de CHF 813'550, remboursé à 95%,
19 pour revitaliser les rives de Dorigny »
20 Rapport de la Commission de gestion et des finances sur le préavis n°01/2024
21 Discussion et décision
22 9. Dépôt du préavis n°02/2024 : « Demande d'un crédit de CHF 263'000 pour l'étude et le suivi des
23 travaux visant à réaménager les quais de bus de la ligne TL 31 et à remplacer les abribus existants »
24 10. Dépôt du préavis n°03/2024 : « Modification du plan fixant la limite des constructions au chemin du
25 Pâqueret »
26 11. Bilan de mi-législature 2021-2026
27 12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux
28 13. Propositions individuelles et divers

1 En préambule, un moment de silence est observé en mémoire de **M. Jacques Equey**, conseiller communal décédé
2 subitement en décembre 2023.

3 La 23^{ème} séance de la présente législature 2021-2026, 1^{ère} de cette année 2024 est ouverte à 19h30 au Complexe
4 Communal du Léman par **M. Cyril Golaz**, Président pour cette année 2023-2024, qui adresse à toutes et à tous
5 une cordiale bienvenue.

6 **0. Présentation des Transports publics Lausannois (TL) et de leurs développements**

7 *La présentation complète des TL est disponible sur la page du Conseil communal du site internet de la Commune.*

8 **M. le Président** introduit les représentants des TL, à savoir **Madame Patricia Solioz Mathys** « Directrice générale
9 » des Transports publics Lausannois (TL) ainsi que **Monsieur Christophe Jemelin**, Directeur « Développement de
10 l'offre & Grands projets ».

11 **Mme Solioz Mathys** explique que les TL ont l'habitude de rencontrer une fois par année les municipalités des
12 différentes communes partenaires. Les TL se mettent d'ailleurs également très volontiers à disposition pour des
13 présentations similaires aux conseils communaux. L'idée est de présenter une entreprise qui se développe en
14 cohérence avec les plans climats cantonaux.

15 **Mme Solioz Mathys** dresse ensuite le portrait des TL en exposant la mission, la vision et la gouvernance de
16 l'entreprise. En 2022 l'entreprise s'est dotée d'une nouvelle vision. Les TL sont passés de 1000 à 1800
17 collaborateurs. Cette évolution a induit une nouvelle vision d'entreprise. Jusqu'à présent, ils avaient une vision
18 « bleue carrée », mais dorénavant elle se positionne comme un acteur dans les enjeux climatiques. L'entreprise
19 a développé une nouvelle vision en huit dimensions. Le cœur de l'activité reste l'offre de transports publics. Les
20 TL développent cette offre pour atteindre les objectifs climatiques. Ils travaillent activement sur le sentiment de
21 sécurité et d'insécurité des client(e)s, mais également sur celui du personnel, ce qui constitue une autre
22 dimension. En sus, trois dimensions liées au développement durable et une dimension sociale relativement
23 classique ont été définies. Enfin, une dimension concernant les partenaires a été également définie, qui
24 représente le travail effectué pour les collectivités et pour le développement des régions et des politiques
25 publiques. Une cellule d'innovation « La Ruche » a été créée. Son rôle est de lancer des initiatives d'innovation.
26 En sommes, les TL se positionnent par cette nouvelle vision au cœur des enjeux climatiques.

27 Les TL s'efforcent d'être un employeur attractif. En effet, le nombre de postulant(e)s n'est pas suffisants. Ils
28 espèrent notamment avoir plus de postulant(e)s demain. L'idée étant de se développer avec des coûts maîtrisés
29 en transparence.

30 La gouvernance a également évolué. L'actionnariat est en majorité composé du canton de Vaud à 58%, les
31 communes à 41% et le reste par des privés (mais la BCV va se retirer bientôt). Ils sont financés par les recettes
32 du transport à 30%, les autres recettes à 12% (publicité, amendes, etc.), les communes vaudoises à 32%, le
33 Canton de Vaud à 24% et la Confédération à moins de 1% (car ils n'ont presque pas de lignes régionales).

34 La gouvernance de l'entreprise a changé au 1^{er} janvier 2024, car les bonnes pratiques poussent les entreprises
35 publiques à changer leur gouvernance. Ils sont passés de 31 à 16 personnes au Conseil d'administration. Des
36 commissions ont été redéfinies. Un conseil du réseau a été créé. Les administrateurs du Conseil d'administration
37 sont nommés par les communes, ce qui peut induire des conflits d'intérêts potentiels. Cela fonctionnait bien sauf
38 au niveau du développement de l'offre. Ces sujets sont traités dans le conseil du réseau avec une représentation
39 des communes, du canton, etc. Il siègera pour la première fois le 6 mars prochain. Auparavant toutes les
40 communes étaient représentées dans le Conseil d'administration. A ce jour, 8 communes qui financent le réseau
41 disposent de sièges et les communes de moindre importance ont pour leur part 2 sièges. Le canton de Vaud a

1 trois sièges (avant 2). La ville avait 7 sièges maintenant plus que 3. **Mme Solioz Mathys** explique que c'est une
2 période excitante car les administrateurs sont extrêmement motivés.

3 Les TL viennent de faire un passage rapide d'une moyenne à une grande entreprise, puisque leur effectif se
4 compose de presque 1800 personnes à ce jour, dont 16.7% de femmes. Il reste donc du travail à effectuer sur
5 cette dimension (afin d'accroître la représentation féminine au sein de leur effectif). 60 nationalités sont
6 représentées au sein des employé(e)s. La moitié des employé(e)s sont des conducteurs et conductrices. Enfin, ils
7 ont à ce jour 55 apprenti(e)s en formation.

8 Concernant le réseau des TL, ils disposent de 48 lignes de bus, 2 métros et d'une ligne ferroviaire. Il est intéressant
9 de souligner que ce sont les seuls en Suisse à disposer d'un métro automatique. Pour ce qui est de la
10 fréquentation, ils sont passés de 122 millions de voyages annuels en 2019 à 126.3 millions en 2023, avec une
11 chute au moment du Covid à 87.5 millions (au plus bas). Les moyens de transport des TL sont les suivants : la
12 route, le M1, le M2 et le LEB. Les TL font partie des 3 plus grandes entreprises de réseaux urbains de Suisse, avec
13 notamment Genève et Zürich.

14 Les enjeux futurs sont conséquents avec entre autres la construction d'un nouveau tram qui avance très bien
15 avec toutes les conséquences que cela a sur la circulation et les riverains (3 lignes de BHNS en 2026 et un nouveau
16 métro le M3). Ils ont adopté un développement en cohérence avec les plans climats. Un nouveau réseau est
17 nécessaire. L'idée étant de proposer une offre de transport adaptée à la demande dynamique. Les TL ont
18 également de gros enjeux au niveau du renouvellement de leurs propres bâtiments, notamment celui de
19 Perrelet. Ils visent une décarbonisation de la flotte de bus à l'horizon 2030 – 2032. Ils ont comme objectif d'être
20 exemplaires en matière de développement durable.

21 **M. Jemelin** expose ensuite les enjeux financiers des TL. La directrice a présenté la vision à 2030, les TL ont
22 différentes cibles à cet horizon-là qui leur permettent de savoir quels sont les grands investissements et leurs
23 besoins en termes de financement. Les TL ont établi un plan d'entreprise glissant sur 5 ans avec des objectifs plus
24 clairs (prévisibilité au niveau du coût du diesel, de l'IPC, etc.). Le vrai enjeu réside dans le vote du budget annuel
25 par le Conseil d'administration. C'est une société anonyme structurellement déficitaire afin d'éviter que le prix
26 du billet soit doublé. **M. Jemelin** présente une vue synthétique des produits et charges. En 2022 la répartition
27 des charges se faisait comme suit : 60% de charges de personnel (opérateurs, conducteurs, etc.), 23% frais de
28 choses, 16% d'amortissements et 1% de frais de capitaux. Il explique ensuite le principe de la répartition des
29 charges par commanditaire. Les 3 lignes régionales (notamment Cossonay, Cully) sont financées par moitié par
30 le Canton (in fine Canton à 37% et Communes à 16%) et la Confédération. Les métros urbains à 70% par le Canton
31 de Vaud et à 30% par les Communes. Concernant le financement des moyens de transport par route (bus),
32 suivant le type de lignes, les modes de financement ne sont pas les mêmes, ni les enjeux. Enfin, **M. Jemelin**
33 présente l'évolution des indemnités de 2018 à 2026 avec un point de bascule en 2026 (année de mise en
34 exploitation du tram).

35 **M. Jemelin** fait ensuite un zoom sur Saint-Sulpice. La ligne 33 est passée de 2 millions de voyageurs annuels en
36 2014 à 2.8 millions en 2023, soit une augmentation de 38% au niveau de la fréquentation de cette ligne. La ligne
37 31 connaît un succès encore plus grand, puisque que le nombre de voyageurs annuels a augmenté de 61 % de
38 2014 à 2023. Le nouveau campus de la RTS devrait impacter fortement la croissance de la ligne 1. En
39 comparaison, le réseau TL, durant la même période, a en moyenne vu son nombre de voyageurs annuels
40 augmenter en moyenne de 17%. Le principe du financement par les communes découle de la loi sur les transports
41 publics vaudois (financement par défaut d'entente). En d'autres termes, les communes paient en fonction du
42 poids de leur population et des prestations fournies sur le territoire communale (nombre de km parcourus). Le
43 bilan financier provisoire de 2023 esquisse des charges en dessous du budget, alors que ce fut une année
44 compliquée (augmentation significative des coûts de l'électricité). A noter que la Commune de Villars-Sainte-
45 Croix est apparue dans le réseau de l'agglomération. La ligne 32 est en partie financée par Bobst (car leur site est
46 desservi par cette dernière). Saint-Sulpice perçoit environ CHF 1000.- de la part de l'entreprise Bobst pour

1 l'utilisation de cette ligne. Les clefs de répartition sont validées par le Conseil d'administration des TL. Les
2 augmentations des indemnités servent à augmenter l'offre (cadence des bus par exemple). Plus de 40'000 km
3 par jour sont effectués par les TL (soit un tour de la planète terre). Une augmentation du nombre de places par
4 km offertes sur le réseau est à souligner. Chaque commune participe à hauteur de la qualité de sa desserte. Le
5 calcul du coefficient de desserte, défini à l'art. 3 de la loi sur les transports publics, sert à déterminer la répartition
6 à charge des communes. Saint-Sulpice a un facteur de desserte de 0.8 (le même depuis 2014 malgré une
7 évolution de la population de presque 50%, ce qui souligne le renforcement de l'offre des TL pour la Commune).
8 Toutes les Communes participent à l'évolution du réseau régional (développement du LEB, nouveau métro, etc.).
9 La maîtrise du réseau urbain est assurée par le conseil du réseau.

10 La présentation des TL est terminée. Ils donnent ensuite la parole aux membres du Conseil communal afin de
11 répondre aux différentes questions.

12 **M. Mermod** a une question sur le Conseil d'administration (slide 11). Il ne comprend pas le principe d'un siège
13 pour deux personnes (pour les communes plus petites).

14 **Mme Solioz Mathys** explique que des règles ont été définies concernant la composition du Conseil
15 d'administration, notamment un nombre de siège (de 32 à 16). En dehors de Lausanne, les 6 plus grandes
16 Communes (jusqu'à Ecublens) ont un siège, puis deux sièges ont été attribués aux autres communes. Les
17 représentants des autres communes (ces 2 sièges) ont été élus par les communes concernées.

18 **Mme Richards** demande si la répartition du déficit provisoire est incluse dans les CHF 1.8 millions de CHF payé
19 par Saint-Sulpice. Il lui est répondu que c'est un montant budgété. Des factures sont adressées tous les 3 mois,
20 puis un décompte final est établi. Cela ne concerne que la partie urbaine. Il faut rajouter à cela CHF 460'000 pour
21 la partie cantonale.

22 **Mme Reichenthal** a une question concernant les lignes 33 et 31. Elle demande si le nombre de km par rapport
23 au nombre d'habitants est pris en compte. En d'autres termes, elle aimerait savoir comment la répartition entre
24 les habitants et les non-habitants est calculée. Il lui est répondu que seul les kilomètres parcourus par les bus sur
25 le territoire communale par rapport au nombre d'habitants sont pris en compte. Ils ne tiennent pas compte de
26 la nature des utilisateurs, ni de leur provenance.

27 **M. Pache** demande si les TL savent combien de personnes montent dans le bus à Saint-Sulpice et y reviennent.
28 En effet, les TL ont beaucoup parlé de développement d'offre mais n'ont pas précisé en fonction de quelle
29 demande. A son sens, les avantages pour l'habitant de Saint-Sulpice ne sautent pas aux yeux. Les TL lui répondent
30 que des capteurs sont installés au-dessus des portes. Ils permettent de calculer arrêt par arrêt qui descend /
31 monte. Il y a des alertes en cas de surcharge. Cela permet de constater si l'offre est adaptée à la demande ou
32 non. La ligne 31 est surchargée. Des gens sont laissés à quai à Renens tous les matins aux heures de pointe.
33 Augmenter la cadence permet d'augmenter la demande (en-dessous de 10 minutes, les gens ne se posent plus
34 la question et prennent le bus). L'offre amène la demande. Les TL ne font pas les choses au hasard. Si une
35 nouvelle ligne n'est pas optimale, ils l'adaptent.

36 **Mme Kaeser** demande si les TL modifient leur offre en fonction des utilisateurs, des communes ou du Canton.
37 Elle demande si des rajouts de lignes afin de développer les axes transversaux sont possibles.

38 **M. Jemelin** lui répond que l'offre est principalement développée en fonction de 3 inputs principaux : les propres
39 chiffres des TL (surcharges avérées ou projetées), les demandes des Communes (ex : Villars-Sainte-Croix a
40 demandé une prolongation de la ligne de Bussigny sur son territoire) et les initiatives (de conseils communaux,
41 de clients, etc.). Le réseau en étoile des TL ne desservira plus uniquement le centre-ville de Lausanne mais
42 prochainement également celui de Renens (la ligne 54 reliera Renens au Mont-sur-Lausanne). Des lignes en
43 tangential sont aussi prévues (une ligne reliant Malley à la Blécherette est en cours de développement).

1 **M. Bocchetti** explique que la réticence principale du Conseil réside dans le fait de payer pour des prestations
2 pour les voisins (hautes écoles, RTS p.ex.). Il demande des précisions sur le terme « à défaut d'entente ». Il
3 aimerait savoir si d'autres accords, plus profitables pour Saint-Sulpice, pourraient être trouvés.

4 **M. Jemelin** lui répond que le Conseil communal de Lausanne formule exactement le même genre de remarques,
5 puisque Lausanne dépense chaque année 22 millions pour desservir toutes les communes du réseau de
6 l'agglomération. C'est une sorte de pot commun : tout le monde contribue, tout le monde en profite.

7 **Mme Solioz Mathys** explique qu'il n'y a pour le moment pas autre chose que le défaut d'entente. La seule
8 évolution possible permettant un changement des modes de financement par les Communes serait un
9 changement au niveau des bases légales. Les attentes des différentes parties prenantes sont fortes au niveau de
10 la réalisation des plans climats (réduction du CO₂). Ce qui induit une dynamique positive pour les TL.

11 **M. Richards** demande, si les Communes doivent réellement payer pour quelque chose que sa population n'utilise
12 pas (par exemple, une personne âgée ne prenant pas la voiture, n'utilisera pas la ligne 1, car elle est trop loin). Il
13 lui est répondu que pour éviter un saut d'offres trop important, les TL procèdent par palier afin d'éviter un seuil
14 trop important à franchir. **M. Richards** demande également si le service très cher qui doit être payé par l'Etat et
15 les communes, ne dénoterait pas d'une vision trop grande. **Mme Solioz Mathys** explique que la vision politique
16 est étroitement liée aux plans climats visant une réduction du CO₂ (les transports représentent 40% du CO₂). Les
17 TL sont porteurs d'un mode de transport qui est optimal en termes de CO₂. Des alternatives ont été proposées
18 au Conseil d'administration (aux Communes et au Canton) mais l'enjeu est le financement de cette transition. Ce
19 qui peut être reporté c'est l'augmentation du transport modal (augmentation de la cadence).

20 **M. Mouvet** demande quelle est l'adéquation entre l'offre et la demande. Par exemple, l'augmentation de la ligne
21 1 va coûter cher à Saint-Sulpice (car une bonne partie de cette ligne se trouve sur le territoire de la Commune) ;
22 cependant, la demande des habitants pour cette ligne n'est pas évidente. Ensuite, la Commune de Saint-Sulpice
23 est une commune avec un budget structurellement déficitaire, cela veut dire que Saint-Sulpice doit réduire les
24 services publics qu'elle propose. **M. Mouvet** demande, si le Conseil communal peut influencer l'offre de service
25 public proposé en termes de transport.

26 **Mme Solioz Mathys** lui répond que non en ce qui concerne la part cantonale. Pour influencer cette part, il
27 faudrait s'adresser au Canton. Concernant la partie TL, deux leviers existent à savoir le conseil du réseau avec un
28 siège pour Saint-Sulpice (lui permettant de discuter de l'offre) et le Conseil d'administration avec un représentant
29 sachant que jusqu'à l'année dernière Saint-Sulpice disposait d'un représentant au Conseil d'administration. Mais
30 il y a effectivement un processus de décision avec l'ensemble des autres communes.

31 **M. Guillot** n'est pas inquiet concernant la demande croissante au niveau des transports publics, mais il aimerait
32 savoir si l'impact du lithium au niveau des coûts sur l'environnement est pris en compte dans la décarbonisation
33 de la flotte.

34 **Mme Solioz Mathys** explique que le sujet de la décarbonisation est passionnant et qu'il va de soi que les TL se
35 sont posé la question de savoir quelle était l'énergie optimale pour remplacer le diesel. Il s'avère que la réponse
36 à cette question est le trolleybus (alimentation directe électrique). Les TL capitalisent d'ailleurs sur les trolleys
37 bus. La moitié de leurs véhicules fonctionnent déjà à l'électricité, ce qui implique que les $\frac{3}{4}$ des voyageurs
38 circulent en électrique. L'hydrogène n'est pas optimal pour le moment. La solution la plus adéquate pour
39 remplacer les bus fonctionnant au diesel à ce jour est de les remplacer par des bus électriques sur batterie. Ils
40 espèrent qu'il y aura des solutions meilleures à l'avenir. La décarbonisation est valable pour toutes les
41 entreprises. Le système actuel doit évoluer.

42 **M. le Président** remercie **Mme Solioz Mathys** et **M. Jemelin** pour ce moment d'échange.

1. Assermentation

M. le Président procède à l'assermentation d'un nouveau Conseiller communal, qui remplacera feu **Monsieur Equey** pour le groupe de l'ASSE.

M. Chappuis présente **M. Lehmann**. Ce nouveau conseiller sous les couleurs de l'ASSE est un retraité de l'EPFL très impliqué dans la vie du village notamment au niveau de la société de développement. C'est également un musicien accompli. Il a déjà occupé la fonction de conseiller communal par le passé. Il va s'atteler avec grand plaisir à cette tâche retrouvée.

M. le Président : « *J'invite **Monsieur Christian Lehmann** à avancer jusqu'au pied de cette estrade et à l'assemblée à se lever. Je vais procéder à votre assermentation en votre qualité de membres du Conseil Communal de St-Sulpice et je vais vous donner lecture de la promesse légale. Après la lecture du serment, à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez « je le promets » ou « je le jure » »¹.*

« *Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* **Monsieur Lehmann** le promettez-vous ? »

M. Lehmann : « *Je le jure.* »

M. le Président : « *Vous êtes dès maintenant membres du Conseil communal de Saint-Sulpice. Notre assemblée prend acte de votre serment et vous souhaite plein succès pour votre activité législative au service de notre Commune. Je vous en félicite. Je prie l'assemblée de bien vouloir s'asseoir.* **M. Lehmann**, vous pouvez à nouveau prendre place au sein du Conseil ».

2. Appel

M. le Président constate que tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 9 février, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal². Il passe la parole à **Mme Fournier**, notre Secrétaire ad interim, pour l'appel.

Conformément à l'art. 53 al. 4 du Règlement, des personnes arrivent pendant les 15 minutes qui suivent l'heure fixée pour l'appel.

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 10 Mmes Micolis, Fankhauser, Gander
MM. Clerc, Cuérel, Levy, Pietramaggiore, Racine, Salina, Yazyev

Absents : 1 M. Billeter

Présents : 48

¹ Les passages entre guillemets et italiques reprennent intégralement les propos des intervenants, transmis par écrit (fichier word ou PDF par courriel) au Secrétariat du Conseil pour intégration au présent procès-verbal

² Art. 52 al. 1 et 3 RCC = 25 al. 3 LC : la convocation doit être expédiée au moins 5 jours avant la séance

1 L'effectif du Conseil est de 59 après l'assermentation de **M. Lehmann**. Le nombre de membres présents se monte
2 à 48. La majorité absolue est fixée à 25. Le cinquième des membres se monte à 10. Le quorum est fixé à 30 (art.
3 54 RCC + 26 LC)³. Il est atteint, de sorte que le Conseil peut valablement délibérer. Tous les membres de la
4 Municipalité sont présents. **M. le Président** déclare la séance ouverte (art. 57 RCC).

5 **3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 21 février 2023**

6 **M. le Président** annonce qu'il y a formellement 13 points à l'ordre du jour. Il demande si quelqu'un souhaite
7 intervenir au sujet de l'ordre du jour. Il n'y a pas d'interventions, ce point est par la suite voté. Les résultats sont
8 les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Ordre du jour	47	0	0

9 **L'ordre du jour est ainsi accepté.**

10 **4. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023**

11 **M. le Président** informe que l'entier des membres du Conseil communal a reçu le procès-verbal par courriel et /
12 ou par courrier postal. En vertu de l'art. 58 CC, il demande si quelqu'un en demande la lecture intégrale ou
13 partielle (art. 58 RCC). Comme ce n'est pas le cas, il demande si quelqu'un a une remarque ou une demande de
14 rectification à formuler sur le procès-verbal. La discussion est ouverte.

15 **M. Dubuis** aimerait modifier la retranscription de son intervention en page 17, ligne 25, comme suit : « Jusqu'à
16 deux millions de francs pourront être économisés pour Saint-Sulpice. »

17 **M. Hirsch** remet en question l'évolution de la rédaction de ce procès-verbal. Il affirme que son intervention en
18 page 17, lignes 31 et 37 n'a pas été retranscrite formellement. Il a notamment abordé le sujet des responsabilités
19 complémentaires entre l'exécutif et le législatif et ne retrouve pas cela dans ce qui est écrit. Il trouve le procès-
20 verbal interprétatif et peu factuel. Il ne se rappelle toutefois pas ce qu'il avait dit, mais aimerait accéder à
21 l'enregistrement de la séance du 13 décembre.

22 **M. le Président** rappelle qu'il n'y a plus de retranscription mot à mot des propos des personnes par souci de
23 simplification. Les différentes interventions sont résumées. Concernant l'intervention de **M. Hirsch** en page 17,
24 il prie ce dernier de transmettre les termes à inclure dans le PV afin d'en simplifier la lecture. **M. Hirsch** rappelle
25 que le contenu des procès-verbaux est ce qu'il reste pour mémoire. Il n'y a pas d'autres interventions. Le procès-
26 verbal est ensuite voté :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Adoption du Procès-Verbal de la séance du 13.12.2024	36	2	9

27 **Le PV n° 09/2023 du 13 décembre 2024 est accepté à la majorité.**

28 Des remerciements sont adressés à la secrétaire ad interim, **Mme Fournier**, pour la rédaction de ce procès-
29 verbal.

³ Art. 53 RCC : Le conseil ne peut délibérer qu'autant que les membres présents forment la majorité absolue du nombre de ses membres

1 **5. Communications du Bureau et de la Municipalité**

2 Le Bureau et la Municipalité ont quelques communications à transmettre. **M. le Président** commence. La parole
3 sera ensuite donnée à la Municipalité.

4 **Pour Le Bureau :**

5 **M. le Président** : « *Voici les événements passés qui ont rythmés les fins d'années et le début de cette année 2024 :*

6 - *Le Noël au village du 14 décembre, lendemain de notre dernier Conseil, fût un franc succès qui échappa*
7 *aux gouttes de pluie qui ont été fréquentes cette semaine-là. Celui-ci fût à nouveau très bien organisé*
8 *par l'Union des sociétés locales qui géra d'une main de maître cette organisation. »*

9 *Nous avons maintenant 4 points à vous transmettre et 1 courrier à vous lire :*

10 - *Les dates des prochains Conseils pour ce début d'année seront le 20 mars, le 17 avril et le 15 mai. Les*
11 *prochaines votations fédérales auront lieu le dimanche 3 mars prochain.*

12 - *Comme vous l'aurez remarqué, le bureau s'est légèrement agrandi ce soir, nous avons la chance*
13 *d'accueillir **Madame Brigitte Grobet**. Celle-ci nous vient de la Commune de Gilly se situant sur la Côte.*
14 *Elle a derrière elle une longue expérience en tant que secrétaire puis assistante de direction dans diverses*
15 *entreprises régionales et internationales. Notre choix s'est porté sur sa candidature au vu de sa longue*
16 *expérience dans ce domaine ainsi que de ses capacités rédactionnelles indispensables à ce poste. Cela*
17 *permettra de libérer prochainement **Madame Fournier** de sa double casquette de secrétaire Municipale*
18 *et de secrétaire du Conseil ad intérim. Notre ordre du jour de ce soir étant passablement chargé, nous*
19 *procéderons à son élection en bonne et due forme lors de notre séance du mois de mars prochain.*

20 - *Une partie de cette assemblée s'en souvient, lors de la pandémie de coronavirus, nous avons effectué*
21 *un certain nombre de séance dans les bâtiments de l'université de Lausanne. Lors des rangements des*
22 *différents locaux du Conseil, des tickets du parking de l'UNIL encore valables ont été retrouvés. Après*
23 *une tentative infructueuse de remboursement de ceux-ci auprès de leurs différents services, le bureau*
24 *vous propose de venir retirer à la fin de la séance trois tickets de parking utilisables dans l'enceinte de*
25 *l'université par conseiller.*

26 - *La direction générale du territoire et du logement du canton invite les membres de notre organe législatif*
27 *à une conférence sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) en date du mercredi 20*
28 *novembre prochain de 18h à 21h. Le lieu n'est pas encore défini. Une invitation plus détaillée sera*
29 *transmise prochainement.*

30 - *Pour terminer, je vous lis le courrier daté du 11 février dernier d'un ancien conseiller communal,*
31 ***Monsieur Thomas Beck.***

32 *« Suppression de l'affichage communal aux Parcs du Pélican et des Pierrettes*

33 *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus-es du Conseil,*

34 *Comme beaucoup de voisins de notre quartier, je regrette vivement la disparition de l'affichage*
35 *communal aux Parcs du Pélican et des Pierrettes et je me permets de me faire leur porte-parole.*

36 *S'il est vrai que le site Internet de notre Commune contient certes beaucoup d'informations (des*
37 *représentants de la Municipalité me l'ont évoqué), il n'en reste pas moins que cet affichage permet de*
38 *se renseigner par un rapide coup d'œil sur ce qui se passe dans notre Commune, et en particulier sur les*
39 *objets traités par votre Conseil. S'ajoutent les avis mortuaires concernant nos concitoyens, pour lesquels*
40 *personne ne se déplacera des Pierrettes à la Maison de Commune pour les consulter.*

41 *Les panneaux de ce quartier - assez excentré par rapport au bourg et qui encore sous peu était signalé*
42 *comme « St-Sulpice Les Pierrettes » en y accédant depuis la RC1 - constituent un lien bienvenu avec le*

1 Centre du village et ses autorités. Avec leur possible disparition, le danger est grand qu'on s'intéressera
2 dorénavant moins à la vie de notre Commune, ce qui serait dommage.

3 Aller y afficher par le concierge les informations décidées par la Municipalité est certes une petite
4 contrainte logistique, mais néanmoins insuffisante pour priver les habitants de notre quartier d'une
5 facilité qu'ils apprécient. On pourrait en revanche tout à fait admettre que seul le panneau à l'entrée du
6 Parc du Pélican subsiste, celui collé à l'est de la station de relevage des Pierrettes suscitant beaucoup
7 moins l'attention et d'intérêt.

8 Les panneaux sont heureusement encore en place et seul manque l'affichage depuis quelques semaines.

9 Nous osons ainsi espérer que votre Conseil sera sensible à notre argumentation et invitera à son tour la
10 Municipalité de réintroduire ledit affichage, tout au moins sur celui situé à l'entrée du Parc du Pélican.

11 Veuillez recevoir. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus-es de votre Conseil, mes
12 cordiales salutations.

13 Thomas Beck

14 *PS : J'ose espérer. Monsieur le Président, que vous serez en mesure de donner lecture de ce texte lors*
15 *de la prochaine séance du Conseil et vous en remercie par avance. »*

16 M. le Président laissera la Municipalité réagir, si elle l'estime nécessaire.

17 **M. le Président** passe ensuite la parole à la Municipalité pour ses communications.

18 **Pour la Municipalité :**

19 **M. le Syndic** : « *J'aurai deux communications, qui concernent l'une et l'autre Le Laviau.*

20 *La première communication concerne le Plan d'affectation du Laviau, un plan d'affectation pour lequel votre*
21 *Conseil nous a octroyé un crédit de CHF 285'000 dans sa séance du 10 octobre dernier. Ce crédit doit financer*
22 *toute une série de prestations, parmi lesquelles figure une démarche participative. Cette démarche participative*
23 *doit survenir tôt dans le processus pour pouvoir exercer une influence sur le travail des autres intervenants. Nous*
24 *avons commencé à la préparer. Nous allons envoyer au début du mois prochain un tout-ménage qui expliquera*
25 *aux Serpelious les enjeux du Plan d'affectation et les invitera à s'inscrire à un atelier de réflexion. Cet atelier pourra*
26 *accueillir jusqu'à 30 personnes, qui seront sélectionnées en fonction de leurs profils de manière à rendre*
27 *l'assemblée aussi représentative de la population que possible. Si les candidats sont trop nombreux, un tirage au*
28 *sort sera organisé pour les départager.*

29 *Ma deuxième communication concerne le Centre de loisirs nautiques du Laviau. Votre Conseil a accepté en*
30 *décembre dernier les crédits qui lui ont été demandés pour étudier le projet. Mais, comme vous le savez, le Conseil*
31 *communal de Préverenges n'a pas suivi. Il a rejeté le préavis qui lui était soumis sur la question. Cela signifie que*
32 *Préverenges est désormais hors-jeu. Nous avons contacté le Canton pour savoir comment il entrevoit la suite. En*
33 *tant que Municipalité de Saint-Sulpice, nous restons convaincus que ce projet de centre nautique est une chance*
34 *pour Saint-Sulpice. Le désistement de Préverenges ne le remet pas en cause. Mais il nous oblige à revoir le*
35 *financement des crédits d'études. Nous allons explorer différentes pistes ces prochaines semaines et vous*
36 *tiendront au courant, bien évidemment, des résultats de nos démarches. »*

37 **Mme Merminod** : « *J'ai deux communications à vous transmettre ce soir.*

38 *La première concerne le développement durable. Deux nouvelles subventions vont être ajoutées cette année : une*
39 *pour l'obtention du certificat CECB+ et une pour l'infrastructure et l'installation de bornes de recharge pour les*
40 *véhicules électriques. Le certificat CECB+ est le certificat énergétique cantonal des bâtiments. C'est un instrument*
41 *d'évaluation efficace pour les projets d'assainissement des bâtiments. Ceux-ci sont analysés par des experts et*
42 *reçoivent une note entre A et G. Le + stipule qu'en plus de la note, un rapport complémentaire est adressé au*
43 *propriétaire avec des mesures d'amélioration. Ce certificat est demandé par le canton pour obtenir des*
44 *subventions pour la rénovation des bâtiments. Ces deux subventions vont s'ajouter aux subventions cantonales*

1 et les conditions d'octroi seront les mêmes. L'étude sur la mobilité électrique a montré que plus de 90% des
2 personnes ayant répondu au sondage et propriétaires d'un véhicule électrique avaient une borne de recharge
3 chez eux ou sur leur lieu de travail. Cette subvention va se calquer sur les subventions cantonales et s'ajouter à
4 elles. Elle va toucher les bâtiments qui ont au moins trois logements. Le programme complet sera envoyé sous
5 forme d'un tout-ménage mi-mars.

6 Une autre communication concernant l'AJESOL et plus particulièrement le projet inclusion. Pour rappel, ce projet
7 vise à développer un environnement qui réponde mieux aux besoins des enfants en situation de handicap et à
8 ceux des enfants qui ont des difficultés à s'adapter à la vie collective. Il s'agit d'un projet pilote qui a démarré en
9 2023. Le personnel a été engagé durant la fin de l'année. Ce projet fonctionne maintenant à plein régime. Lors
10 des premiers retours, les structures ont exprimé leur soulagement face à ces situations d'urgence auxquelles
11 l'équipe de soutien a pu apporter des solutions rapides. Un groupe de travail a été créé afin d'accompagner au
12 mieux pour ces enfants la transition à l'école. »

13 **M. Piller** fait une brève communication sur le stationnement au Laviau. Il rappelle que le stationnement gratuit
14 prendra fin à la mi-mars. Dès le 1^{er} avril, des amendes seront mises. La journée complète de stationnement
15 reviendra à CHF 30.-.

16 **6. Nomination d'un scrutateur**

17 D'après l'article 12 alinéa 1⁴ du règlement du Conseil communal, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste.
18 Cependant, lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir conformément à l'alinéa 2 du
19 même article du règlement, l'élection peut s'opérer tacitement si mention en est faite au procès-verbal.
20 Personne ne s'oppose à ce mode de procéder.

21 A la suite de la démission de **M. Filipe De Pinho** lors du dernier Conseil, **M. Bidinost**, chef de groupe des SCD,
22 propose **M. Tonascia**, pour le remplacer en tant que scrutateur.

23 **M. le Président** : « **M. Tonascia**, acceptez-vous de vous porter candidat en tant que scrutateur et rejoindre ainsi
24 notre bureau ? »

25 **M. Tonascia** : « Oui, je l'accepte ».

26 **M. le Président** précise que **M. Tonascia** est élu tacitement scrutateur et donc intégré au bureau du Conseil pour
27 la suite de cette année 2023 / 2024. Il le remercie d'avance pour son engagement et lui souhaite beaucoup de
28 plaisir dans l'exercice de ces fonctions. Il profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à **M. Levy** et **M.**
29 **Jaton**, scrutateurs suppléants pour l'exercice de la transition.

⁴ Art. 12 RCC : Le président, le premier et le 2^{ème} vice-président ainsi que le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le sort décide. Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

1 **7. Présentation de la revitalisation des rives du lac par la DGE**

2 *La présentation complète de M. Yves Scheurer sur le projet de revitalisation des rives du lac est disponible sur la*
3 *page du Conseil communal du site internet de la Commune.*

4 **M. le Président** introduit la présentation de **M. Scheurer**, « Chef de projet revitalisation » au sujet du projet de
5 revitalisation des rives de Dorigny. Il précise que ce dernier répondra volontiers aux questions d'ordre technique
6 y compris celle en lien avec le préavis 01/24 en fin d'intervention.

7 **M. Scheurer** remercie le Conseil communal pour son accueil. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'adoption d'une
8 planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau qui découle de la révision de l'ordonnance sur la
9 protection des rives et cours d'eau. Le lac s'étendant sur 5 hectares, il s'agissait d'identifier et de prioriser les
10 tronçons à revitaliser. Au niveau de Dorigny, ce projet de la Commune de Saint-Sulpice a débuté en février 2021
11 (premiers contacts). La rive est composée de 4 compartiments : ligne de rive, la bande riveraine, la bande de
12 l'arrière rive et la zone littorale. Une des premières étapes de la planification stratégique est de caractériser l'état
13 morphologique des rives et celui de l'écotone (où se rencontre l'eau courante et l'eau calme). Pour le port des
14 Pierrettes, le coût pour une revitalisation serait trop important par rapport aux bénéfices. Ce tronçon a donc été
15 écarté. Les mesures de protection des berges doivent être proportionnées et doivent permettre d'améliorer les
16 conditions lacustres et l'accessibilité aux rives du lac. Le canton intervient à la demande des communes. Ils
17 opèrent ensuite en soutien technique. Pour ce projet de revitalisation des rives de Dorigny, la démarche est un
18 peu différente, puisqu'il s'agit en quelques sortes d'un projet « pilote ». L'idée pour le Canton étant de
19 transmettre un projet « abouti » à la commune.

20 **M. Scheurer** présente ensuite quelques éléments de projet, notamment une illustration de la typologie de la rive
21 de Dorigny. Cette zone est favorable à la revitalisation, car il y a une faible profondeur sur une longue distance.
22 Sur la partie comprise entre le cordon d'arbres et l'embouchure de la Chamberonne, il existe une typologie
23 différente avec une plage. L'idée est d'essayer de recréer une situation naturelle afin de recréer un équilibre. Il
24 présente ensuite une modélisation définissant la forme adéquate du remblai. Dans un premier temps, un concept
25 a été établi de façon à articuler les différentes composantes du projet notamment paysager et hydraulique.

26 Le site de ce projet se situe sur le sentier des roselières. Jusque dans les années 50 / 60, avant l'artificialisation
27 du site, il s'agissait de prés humides avec développement d'une frange de roseaux. Il présente une présentation
28 des aménagements projetés avec une vue en coupe schématisée de façon à mieux appréhender ce qui est
29 projeté. Le cheminement et les enrochements (sous les aménagements) resteront en place pour des questions
30 d'optimisation des coûts. Des garde-corps vont sécuriser l'aménagement. Du mobilier urbain seront
31 probablement posés.

32 **M. le Président** remercie **M. Scheurer** pour sa présentation. Il demande, si quelqu'un souhaite poser une
33 question.

34 **M. Chappuis** remercie également **M. Scheurer** pour sa présentation. Il demande quelle est la proportion en
35 Suisse de rives encore à l'état naturel.

36 **M. Scheurer** précise qu'il existe environ 6% de rives encore à l'état naturel au niveau de la Suisse romande, tout
37 du moins en-dessous de 10%. Même dans certaines zones préservées du Canton de Vaud, on retrouve des murs
38 d'enrochement qui dénature le lac.

39 **M. Mermod** remercie également **M. Scheurer** pour cette présentation. Il demande combien de temps doit-on
40 compter pour que les roselières forment un nouveau biotope.

41 **M. Scheurer** pense qu'il faut compter, en période normale (sans tempête), deux périodes de végétation pour
42 obtenir quelque chose de fonctionnel.

43 **M. Hauschild** demande si un conflit est à prévoir entre cette renaturation et la pratique du paddle ou autres
44 loisirs nautiques.

1 **M. Scheurer** précise qu'il n'est pas prévu d'interdire ce genre de loisirs, car aucune base légale n'existe. Seule la
2 sensibilisation ou l'éducation à l'environnement est possible. Il espère que les utilisateurs seront respectueux du
3 site. Durant la phase d'étude du projet, il explique avoir pris contact avec le centre de loisirs nautiques afin de
4 proposer des aménagements qui ne soient pas trop soumis à ces dérangements.

5 **Mme Nussbaumer** demande si l'agrandissement du port des Pierrettes au large peut créer un conflit avec ce
6 projet de renaturation.

7 **M. Scheurer** précise que ce n'est pas le cas du tout, car il ne s'agit pas du même périmètre. Cela n'aurait donc
8 aucune incidence.

9 **M. Lehmann** demande, si les roselières existantes pourront être écrasées.

10 **M. Scheurer** explique que c'est une question d'organisation de chantier. On profitera des niveaux bas (année
11 bissextile) afin de préserver la végétation présente. Cependant, tout chantier entraîne des répercussions sur
12 l'environnement.

13 **Mme Froehlich** demande comment cela va se passer au niveau de l'aménagement et du fonctionnement de la
14 base nautique de l'EPFL. En d'autres termes, elle demande si cette zone pourra être en conflit avec les activités
15 nautiques. Elle aimerait avoir plus de précisions au niveau de l'aménagement et du fonctionnement de la base.

16 **M. Scheurer** explique qu'il n'y aura pas de nouvelles contraintes qui seront imposées aux utilisateurs de la base
17 nautique. Il s'agissait de trouver des aménagements qui permettront de concilier les activités actuelles avec le
18 développement du potentiel écologique. La base nautique a expliqué que seuls certains débutants s'échouaient
19 dans cet endroit mais que la plupart des utilisateurs pratiquaient leurs activités au large.

20 Plus personne ne demande la parole. Des remerciements sont adressés à **M. Scheurer**.

21 **8. Dépôt et vote sur le Préavis n°01/2024 : « Demande d'un crédit de CHF 813'550,**
22 **remboursé à 95%, pour revitaliser les rives de Dorigny »**

23 **M. le Président** donne quelques explications sur ce mode de faire exceptionnel. Ce préavis est traité selon le
24 dernier alinéa de l'art. 44 de notre règlement. Celui-ci stipule que si un préavis doit être traité simultanément à
25 son dépôt, il sera transmis à l'ensemble du Conseil dès son approbation par la Municipalité. Cela a été fait en
26 date du 23 janvier 2024 par un courriel de notre secrétaire ad intérim du Conseil communal. Le préavis a été en
27 effet validé en date du 22 janvier par la Municipalité. Il passe la parole à la Municipalité qui indique le sujet du
28 préavis ainsi que les motifs invoqués afin de traiter le dépôt et le vote sur ce préavis à la même séance.

29 **Mme Willi** remercie **M. le Président**. **M. Scheurer** a expliqué que nous étions pressés par le temps pour
30 différentes raisons notamment les rendus de projet, l'approbation du projet, l'établissement de l'appel d'offres
31 et la problématique des basses eaux, qui ont poussé la Municipalité à demander que ce préavis fasse l'objet d'un
32 dépôt-vote. Comme c'est un projet pilote, un montant de CHF 50'000.- a été porté au budget. En effet, la
33 Municipalité a compris plus tard que la Commune est le maître de l'ouvrage du projet, car c'est elle qui reçoit les
34 subventions. Nous devons donc décaisser pour encaisser. C'est un galop d'essai par rapport à ce type de
35 procédures. D'autres projets sont prévus notamment au niveau de la Chamberonne. Comme les montants seront
36 plus importants (de l'ordre de CHF 300'000.- pour la Commune), ce projet fera l'objet d'un préavis. Concernant
37 ce préavis, les montants qui y sont indiqués sont des montants estimatifs car les appels d'offres étaient en cours.
38 Les marchés ont été attribués le 4 février pour les deux gros postes de ce préavis, à savoir le génie civil qui a été
39 adjugé à l'entreprise Barbey pour un montant de CHF 456'355.- (4 entreprises ont été invitées) et pour le génie
40 biologique à l'entreprise Biosaul (3 entreprises en procédure de gré-à-gré) pour un total net de CHF 118'890.- (la
41 différence de coûts pour le deuxième lot s'explique par le prix des héliphytes qui a été sous-estimé). Le total des
42 deux lots tels qu'attribué s'élève à 575'250.- ce qui reste en ligne avec le préavis présenté ce soir (évaluation à
43 577'000.-).

1 **M. le Président** rappelle que tous les membres du Conseil ont eu l'occasion de prendre connaissance du rapport
2 de la commission de gestion et des finances du 8 février 2024. Il passe la parole à la rapporteuse de la commission
3 **Mme Nussbaumer-Picard**.

4 **Mme Nussbaumer-Picard** lit les conclusions du rapport : « *La COGEFI au vu des réponses données par la*
5 *Municipalité, n'a pu que constater que nous devons nous plier aux décisions cantonales. Elle regrette donc que*
6 *les 40'675.- part des 50'000.- budgétés en tant que frais de fonctionnement (74202 Ouvrage de protection, autres*
7 *« Parts au Canton et concordats ») approuvés le 13 décembre 2023 fasse l'objet de cette demande.*

8 *En effet, qu'il soit accepté ou refusé, ce préavis n'a aucun impact sur les dépenses envisagées, ces dernières étant*
9 *déjà assurées par le budget de fonctionnement. Ce préavis n'a pas de sens réel hors celui d'être informatif.*

10 *La COGEFI demande à corriger l'erreur de renaturation en revitalisation au chapitre 6, page 4/5. »*

11 Au vu de ce qui précède, la COGEFI propose au Président et aux membres du Conseil communal, de bien vouloir
12 prendre la décision suivante :

13 LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- 14 • vu le préavis municipal n°01/2024 ;
15 • oui les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances chargée d'étudier cet objet
16 ;
17 • considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

18

19 DECIDE

- 20 • D'adopter conjointement le budget communal pour l'exercice 2024 tel qu'amendé et les budgets des
21 ententes intercommunales ;
22 • d'accorder à l'unanimité à la Municipalité un crédit de CHF 813'550 (TTC) pour la revitalisation des
23 rives de Dorigny ;
24 • de financer l'investissement total de CHF 813'550 comme suit :
25 ○ CHF 772'875 (TTC) par la subvention cantonale et fédérale
26 ○ CHF 40'675 (TTC) par la Commune de Saint-Sulpice
27 • de prélever la participation communale sur le budget 2024, 74202 Ouvrage de protection, autres
28 "Parts au canton et concordats" (p.55 du Budget 2024) ;
29 • de demander à modifier "renaturation" par "revitalisation" au point 6, p.4/5.

30 **M. le Président** adresse ses remerciements à la COGEFI.

31 **Mme Willi** n'a pas de rajout à effectuer.

32 **M. le Président** demande, si la commission a quelque chose à rajouter.

33 **Mme Reichenthal** dit que la COGEFI n'a rien à rajouter non plus.

34 **M. Jatton** n'est pas d'accord avec les conclusions du rapport de la COGEFI. Ce mécanisme de financement n'est
35 pas clair pour lui. Le maître de l'ouvrage devrait être le propriétaire du bien-fonds. CHF 800'000.- doivent être
36 déboursés par la Commune sans aucune garantie de remboursement. Il n'a pas non plus compris l'erreur sur le
37 premier préavis renvoyé deux jours plus tard. De manière globale, il n'y a pas beaucoup d'informations sur ce
38 qui va être fait. Il était possible de se procurer le rapport d'aménagement (document faisant partie des
39 documents mis à l'enquête). Il ne comprend pas non plus la notion d'urgence. Les années bissextiles sont
40 prévisibles. Il évoque le projet de l'aménagement des archives du Centre 47, projet pour lequel aucunes

1 subventions n'ont été reçues alors qu'elles avaient été promises. Depuis cette époque, il avait été décidé de ne
2 plus inscrire les subventions dans les préavis. A son sens, les subventions ne sont en aucun cas garanties. Rien
3 que la plateforme coutera CHF 100'000. Si le canton veut faire ce projet, il doit le financer.

4 **Mme Willi** explique que les subventions sont assurées avec une avance sur le financement à hauteur de 70% du
5 projet total. Ainsi, la Commune n'aura pas à déboursier une bonne partie des montants. Le fait que nous soyons
6 les maîtres de l'ouvrage dépend des bases légales en vigueur. Les prix ont été calculés en fonction du niveau des
7 eaux basses. Nous pourrions effectuer ces travaux à un autre moment, mais cela engendrera un surcoût.

8 **M. Guillot** demande, si les subventions sont garanties.

9 **Mme Willi** explique qu'il ne s'agit pas du même type de subventions que celles évoquées par **M. Jaton** dans le
10 cadre du projet des archives communales. Dans le cas présent, les subventions sont garanties par la DGE.

11 **M. Jaton** demande s'il s'agit du même principe de financement concernant le projet de renaturation de
12 l'embouchure de la Venoge.

13 **Mme Willi** explique que la Commune travaille en confiance avec le Canton, c'est un organisme fiable dans ses
14 garanties financières. La Commune aura prochainement une expérience supplémentaire avec la revitalisation de
15 la Chamberonne, qui permettra de trouver des solutions pour ne pas avoir à sortir des montants trop importants
16 à l'avenir.

17 La discussion est close. La parole n'est plus demandée.

18 Le préavis 01/2024 est par la suite voté. Les résultats sont les suivants :

	Accepté	Avis contraire	Abstention
Préavis 01/2024 dans son ensemble	29	5	13

19 Le préavis 01/2024 est accepté à la majorité.

20 **9. Dépôt du préavis n°02/2024 : « Demande d'un crédit de CHF 263'000 pour l'étude et**
21 **le suivi des travaux visant à réaménager les quais de bus de la ligne TL 31 et à**
22 **remplacer les abribus existants »**

23 **M. le Président** demande si la Municipalité à quelque chose à rajouter concernant ce préavis.

24 **M. le Syndic** : « Les quais et les arrêts de bus de la ligne 31 des TL doivent être refaits. 12 quais sur 14 ne sont plus
25 conformes aux normes des TL et, surtout, à la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes
26 handicapées, la LHand. En ce qui concerne les abribus, 11 d'entre eux, sur 14, doivent être remplacés en raison
27 de leur mauvais état, deux autres doivent être rénovés et un dernier doit être installé là où il n'en existe aucun (à
28 l'arrêt Le Laviau). Une étude préliminaire a été réalisée par le Bureau ABA. Il s'agit maintenant de préciser le
29 projet pour pouvoir le concrétiser par la suite. »

30 La discussion est ouverte.

31 **M. Guillot** demande s'il existe une obligation légale de construire un arrêt juste avant le terminus d'une ligne.

32 **M. le Syndic** explique qu'il n'y a pas d'obligation légale qui impose d'ériger des abribus à cet endroit. L'obligation
33 légale porte sur la longueur des quais (réaménagement de la longueur) et non sur les abribus.

34 Une commission Ad hoc de cinq membres, présidée par les SCD, traitera de cet objet. Les commissaires seront,
35 pour le PLR, **Mme Lo Cascio Chappuis**, pour Les Vert-e-s, **M. Delessert**, pour l'ASSE, **M. Hirsch** et **M. Quintas** et

1 le président sera **M. Bidinost** des SCD. Les commissaires devront s'adresser au président de la commission en fin
2 de séance. Le rapport devra être remis aux greffes le 7 mars au plus tard pour la prochaine séance du Conseil
3 communal du mois de mars.

4 **10. Dépôt du préavis n°03/2024 : « Modification du plan fixant la limite des** 5 **constructions au chemin du Pâqueret »**

6 **M. le Président** rappelle que l'ensemble des membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ce préavis. Il
7 demande si la Municipalité désire rajouter quelque chose.

8 **M. le Syndic** : *« Il existe encore à Saint-Sulpice des limites de construction d'un autre temps. Ces limites ont été*
9 *dessinées dans les années 1930 à 1950, à un moment où la voiture régnait sans partage, un moment où l'on*
10 *pensait qu'il fallait lui laisser un maximum de place. Mais cette époque est révolue. On considère aujourd'hui tout*
11 *au contraire qu'il faut poser des limites à la circulation automobile. Le projet de la Municipalité est de modifier la*
12 *limite actuelle de constructions le long du chemin du Pâqueret, pour la ramener à une taille standard. A moins de*
13 *vouloir transformer en boulevard le chemin du Pâqueret, la route n'y perdra rien. Les propriétaires installés de*
14 *part et d'autre de la route y gagneront, eux, un peu de liberté dans l'implantation de leurs bâtiments. »*

15 La parole n'est pas demandée.

16 Une commission Ad hoc de cinq membres, présidée par le PLR, traitera de cet objet. Les commissaires seront **M.**
17 **Rémy Pache** pour les SCD, **Mme Elenor Lyonette** pour Les Vert-e-s, pour l'ASSE, **M. Decoppet** et **M. Mouvet** et
18 la présidence sera réalisée par M. Simon Hostettler du PLR. Pour les cinq annexes à ce préavis, elles ont été
19 envoyées le 12 février par courriel à l'ensemble de notre Conseil. Les personnes souhaitant disposer des
20 exemplaires au format papier sont priés de s'annoncer au bureau en fin de séance. Les commissaires devront
21 s'approcher du président de la commission en fin de séance à des fins d'organisation. Le rapport devra être remis
22 aux greffes le 6 mars au plus tard pour notre prochaine séance du mois de mars.

23 **11. Bilan de mi-législature 2021-2026**

24 **M. le Président** passe la parole à **M. le Syndic** pour la présentation du bilan de mi-législature. Il rappelle que ce
25 bilan n'est pas soumis au vote.

26 **M. le Syndic** : *« Vous tenez entre les mains notre bilan de mi-législature. Ce document a un double but :*

- 27 - *Premier but : répondre aux questions qui nous sont posées régulièrement sur notre action.*
28 - *Deuxième but : autant que faire se peut, rectifier les jugements erronés qui sont émis sur notre action.*

29 *En rédigeant ce bilan, nous avons ressenti le besoin de le compléter en lui ajoutant deux chapitres :*

- 30 - *Un chapitre Projets, qui dessine ce que devrait être notre action ces deux prochaines années et demie.*
31 - *Et un chapitre Vision, qui expose la logique de nos décisions.*

32 *Je résumerais ce soir cette partie vision, en disant que la Municipalité a cinq priorités :*

- 33 1. *Le service à la population*
34 2. *Le développement durable*
35 3. *La santé des finances*
36 4. *L'efficacité*
37 5. *L'ouverture*

38 1) *Le service à la population est la tâche de toutes les municipalités. Cela dit, une municipalité peut se limiter au*
39 *strict minimum ou elle peut en faire plus. Cette Municipalité en fait plus.*

- 1 a. Cette volonté de servir la population au-delà du minimum s'est manifestée par plusieurs initiatives
2 dans différents domaines :
- 3 i. Préscolaire, parascolaire et extrascolaire : un développement non obligatoire important du
4 service Enfance et jeunesse.
- 5 ii. Logement : la préparation de la mise sur le marché de nouveaux appartements relativement bon
6 marché sur la parcelle du Bochet 1.
- 7 iii. Loisirs : le projet de centre nautique dans le Laviau ; le projet de réhabilitation du parc du Russel.
- 8 iv. Circulation : le projet de zone 20 (ou zone de rencontre) au centre du « village ».
- 9 v. Sécurité : la réhabilitation des abris PC du Bochet 1.
- 10 2) Le développement durable :
- 11 a. Cette priorité s'est traduite notamment par :
- 12 i. La distribution de nombreuses subventions et conseils en faveur des énergies renouvelables.
- 13 ii. Le passage progressif de l'éclairage public au LED.
- 14 iii. Différentes mesures de promotion de la biodiversité.
- 15 iv. Un projet de vaste réseau de chauffage à distance par échanges thermiques avec l'eau du lac.
- 16 v. Un projet de canopée.
- 17 3) La santé des finances :
- 18 a. Cette priorité s'est traduite notamment par :
- 19 i. Une proposition d'augmentation du taux d'imposition.
- 20 a. Municipalité n'a pas atteint son but.
- 21 b. Sa volonté d'assurer un ménage courant bénéficiaire capable de générer une marge
22 d'autofinancement minimale a été acceptée par le Conseil communal mais rejetée en
23 référendum par la population.
- 24 ii. Deuxième initiative dans le domaine financier : un projet de location de grandes parcelles en DDP.
25 Ce projet a été abandonné après avoir été longuement travaillé. Il a montré la difficulté
26 d'augmenter significativement les revenus de la Commune par un autre moyen que l'impôt.
- 27 iii. Troisième initiative : un budget 2023 aux charges resserrées. L'exercice a montré la difficulté de
28 réduire sensiblement les charges.
- 29 b. Comme vous le savez, un événement extérieur a donné un répit à la Commune : l'accord entre le
30 Canton et les faïtières de communes sur la péréquation.
- 31 i. La Municipalité a bon espoir que ce répit permettra à la Commune de retrouver des finances
32 saines.
- 33 ii. Il reste à savoir si ce répit sera de courte ou de longue durée.
- 34 4) L'efficacité :
- 35 a. Cette priorité s'est traduite notamment par :
- 36 i. L'établissement d'une ligne hiérarchique claire entre la Municipalité et les services.
- 37 ii. Un haut niveau d'exigence envers les cadres.
- 38 iii. Un nouveau règlement du personnel capable de favoriser l'engagement et le maintien de
39 collaborateurs de qualité.
- 40 iv. La modernisation du parc informatique.
- 41 5) L'ouverture :
- 42 a. Cette priorité s'est traduite notamment par :
- 43 i. La participation assidue de la Municipalité aux événements.

- 1 ii. *De nombreux articles dans Le Serpeliou.*
2 iii. *La porte ouverte du syndic.*
3 iv. *Ce bilan de mi-législature...*
- 4 **M. le Président** précise que la Municipalité est à disposition pour répondre aux éventuelles questions.
- 5 **Mme Kaeser** a une série de remarques. En page 8, elle adresse d'abord ses remerciements pour les places de
6 parking pour les vélos. La population est moins dérangée par les vélos que par les voitures. Elle a une question
7 au sujet de l'appel d'offres pour le ramassage des déchets. Elle aimerait avoir des clarifications sur le changement
8 de prestataire. En page 10, elle demande si quelque chose est prévu pour les jeunes qui atteignent la majorité et
9 si oui sous quelle forme. En page 11, concernant l'extinction de l'éclairage partiel, il serait bien que l'éclairage
10 soit complètement éteint afin de pouvoir observer les perséides. En page 15, elle demande si un abaissement du
11 niveau de l'éclairage est prévu. En page 16, elle demande où en est le projet de réaménagement du parc du
12 Russel.
- 13 **Mme Willi** apporte quelques précisions sur le ramassage des déchets, il y a notamment quelques adaptations à
14 faire depuis le changement de prestataire. Des améliorations sont faites de fois en fois sous la supervision de la
15 voirie (qui supervise les tournées). Concernant l'éclairage public, les rénovations sont prévues en cas de passage
16 au LED, qui permettra la diminution de l'intensité de la luminosité. Des détecteurs ne sont toutefois pas prévus
17 car l'efficacité du système n'est pas prouvée à ce jour.
- 18 **M. Matthey** explique que pour les majeurs, une présentation des services de la commune suivie d'un repas est
19 prévue.
- 20 **Mme Merminod** précise, concernant les perséides, que pour vraiment voir les étoiles, il faut aller au Laviau.
- 21 **M. Piller** concernant le projet de place de jeux au parc du Russel, explique que des demandes d'offres ont été
22 faites à 3 entreprises. Il espère pouvoir présenter un préavis cet automne au Conseil communal.
- 23 **Mme Nussbaumer** demande, au vu des projets qui n'ont pas abouti et ceux qui ont aboutis, ce que la
24 Municipalité ferait différemment pour terminer cette législature.
- 25 **M. le Syndic** précise qu'à ce stade 3 objets n'ont pas abouti :
- 26 1. Le projet d'augmentation du point d'impôt : la Municipalité ne reviendra pas avec cela, car elle a bien
27 compris que la population ne voulait pas d'augmentation.
- 28 2. Le projet concernant les parcelles des Pâquerets : cette piste avait été conseillée par différents acteurs
29 notamment l'ancienne Municipalité et par le Canton. Les projets proposés n'atteignaient pas les buts visés
30 par la Municipalité (sur le plan financier et au niveau de l'intégration dans le paysage). Il y avait trop
31 d'inconvénients au final pour continuer à suivre cette piste.
- 32 3. Le projet de plan de quartier aux Jordils : c'est un projet d'un promoteur. Ce projet était suffisamment
33 abouti selon la Municipalité pour être présenté au Conseil communal, mais n'a finalement pas été accepté
34 par la population. Les plans de quartier font presque systématiquement l'objet de référendums. La
35 Municipalité a des contacts réguliers avec le promoteur. Un projet sera probablement représenté par le
36 promoteur d'ici à quelques années.
- 37 **Mme Lyonette** a des questions concernant la directive sur les salles communales. En effet, l'Espace 52 n'est loué
38 que pour des durées d'une semaine. Cela est un problème pour les sociétés locales qui désirent organiser des
39 réunions. Elle demande que cette directive soit revue. A son avis, il faudrait aussi que le wifi soit disponible à
40 l'Espace 52.

1 **M. Matthey** précise que cette salle n'est pas faite pour ce genre des réunions, c'est une galerie. Elle est
2 cependant louable à la journée. La directive finale va sortir bientôt. Les problèmes de wifi ne seront pas réglés
3 prochainement, car rien n'est prévu au budget 2024. Il est cependant prévu de changer tous les spots du plafond
4 (comme prévu au budget 2024). Pour les réunions, la salle du Conseil communal ou le foyer des Pâquis sont à
5 disposition.

6 **Mme Lyonette** précise que ce genre de demandes ont été refusées par le passé et trouve qu'il est important que
7 ces salles soient à disposition de la population.

8 **M. le Syndic** précise qu'il doit y avoir une incompréhension à un certain niveau.

9 **M. Jaton** dit qu'il a lu attentivement ce bilan. La Municipalité à deux responsabilités : la gestion courante et la
10 gestion de projet. Il a compté une dizaine de projets. Cependant 90 % des points de ce bilan concernent la gestion
11 courante. En tant que vert, il regrette qu'il n'y ait pas plus de projets au niveau du développement durable. Pour
12 lui, le refus de Préverenges est aussi un échec. Au niveau des subventions, il a fait partie du Group-It
13 (regroupement des privés pour avoir des prix plus bas sur les panneaux solaires), il a reçu deux offres plus basses
14 que l'offre la plus basse de Group-It.

15 **M. le Syndic** précise que les ressources de la Municipalité sont limitées au niveau de la gestion de projet. La
16 commune n'a pas besoin d'être totalement bouleversée. La réhabilitation des bâtiments communaux au niveau
17 énergétique est en cours puisque dans deux mois un préavis pour la réhabilitation énergétique du bâtiment du
18 Bochet 1 sera notamment présenté.

19 **M. Matthey** aimerait rappeler à **M. Jaton** qu'il oublie le Centre 52 dans lequel une pompe à chaleur sera
20 prochainement posé, de même que des panneaux solaires.

21 La parole n'est plus demandée. **M. le Président** clôt la discussion.

22 **12. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

23 M. le Président demande si l'un ou l'une des délégué(e)s souhaite(nt) prendre la parole.

- 24 • **AJESOL – Mme Kaeser** : dit qu'il n'y a rien à signaler.
- 25 • **APREMADOL – Mme Burrus** : explique qu'il y a eu deux séances de comité depuis le dernier Conseil. Elle
26 informe n'avoir pas pu assister à la première séance du 14 décembre. La séance du 25 janvier a
27 notamment permis de traiter de la validation des mouvements de fonds, de la planification, des
28 déclarations de conflits d'intérêts, de l'organisation de l'assemblée générale 2024 qui aura lieu au
29 château de Crissier et des ressources humaines. En somme, il y a toujours plus de patients que par le
30 passé et pas d'améliorations de la situation, notamment au niveau des salaires du personnel (cela est
31 d'ailleurs choquant en comparaison du CHUV).
- 32 • **ARASOL – M. Guillot** : explique que la commission de gestion s'est réunie hier pour traiter du sujet de la
33 revalorisation des salaires. Un rapport à ce sujet est en cours de rédaction par ses soins
- 34 • **Conseil d'établissement de la Planta – Mme Pojer** : dit qu'il n'y a rien à signaler.
- 35 • **ORPC – Mme Probst** : dit qu'il n'y a rien à signaler.
- 36 • **PolOuest (Association Sécurité dans l'Ouest lausannois) – Mme Lynoette** : **Mme Lyonette** n'étant pas
37 encore assermentée, **M. Piller** prend la parole. Une dizaine de caravanes des gens du voyage ont encore
38 été accompagnées à la frontière hier soir. Des blocs de béton ont été posés à Dorigny, mais ils ont dû
39 les enlever pour la réalisation de travaux. Des gens procèdent d'ailleurs à des repérages sur la commune.

1 **13. Propositions individuelles et divers**

2 **M. le Président** demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. Il ouvre la discussion.

3 **M. Allemann** adresse ses félicitations à **M. Décoppet** pour la rédaction de la nouvelle mouture du Serpeliou. A
4 son sens, la nouvelle formule est plaisante à lire. Il profite de l'occasion pour rebondir sur les propos de **M. Jatou**.
5 Il a acquis des panneaux solaires grâce au projet Group-It à la suite de longues discussions avec certains membres
6 de ce groupe. Il a reçu 3 offres et affirme avoir eu beaucoup de satisfaction à travailler avec ces gens.

7 **Mme Merminod** remercie **M. Allemann**. Elle rappelle le but de Group-It qui était d'assurer les démarches
8 administratives et de s'assurer du bien-fondé des sociétés partenaires.

9 **Mme Richards** appuie la lettre de **M. Thomas Beck**. Elle se réjouit de la réponse de la Municipalité pour remettre
10 les avis de décès et autre chose au Parc du Pélican.

11 **Mme Probst** intervient au sujet des cartons du cœur, elle explique qu'un petit groupe démarrera, avec le soutien
12 des autorités, une récolte des cartons du cœur le 4 mai. Ils sont à la recherche de bénévoles. Un article paraîtra
13 dans le Serpeliou pour plus d'informations concernant cette action. Concernant les tickets de parking offert, elle
14 trouve qu'il serait bien de les transformer en tickets de bus, puisqu'à son sens, les gens qui prennent position sur
15 les transports publics sont justement ceux qui ne les prennent pas.

16 **M. Plass** intervient sur le ramassage du carton qui a dorénavant lieu une seule fois par mois (contre deux fois par
17 mois auparavant). Il demande, si c'est une décision définitive ou non, soulignant le fait que les horaires de la
18 déchèterie n'ont pas été adaptés en fonction.

19 **Mme Willi** explique que le but visé par la Municipalité est la maîtrise des coûts. Le fonds des déchets est un fonds
20 déficitaire (alors que c'est un fonds affecté notamment au projet de la nouvelle déchèterie). Le papier carton
21 rapportait de l'argent ces dernières années, mais que ce n'est plus le cas maintenant. La Commune doit payer
22 pour éliminer ces cartons. Elle rappelle que certaines communes ne font aucun ramassage. Elle propose quelques
23 pistes, à savoir consommer moins, ou encore plier les cartons avec soin. Les différentes PPE, au travers de la
24 conciergerie et de la gérance, doivent faire en sorte de gérer cette problématique. En cas d'abus, des
25 avertissements seront faits puis des amendes seront infligées.

26 **Mme Nussbaumer** intervient au sujet de la micro-ferme pédagogique de Mme Guignet, Mirabelle & Balcon :
27 « *Saviez-vous qu'il y a avait une micro-ferme pédagogique à St-Sulpice ? Qui la connait ? Levez la main. Cette*
28 *micro-ferme a été créée en 2019 par Mme Guignet, petite-fille d'agriculteur serpeliou. Dans sa pratique*
29 *d'enseignante, Mme Guignet a constaté que beaucoup d'enfants étaient malheureusement coupés de la nature*
30 *et de l'extérieur et mal à l'intérieur (au propre comme au figuré). Elle décide donc de quitter les classes et de*
31 *monter cette micro-ferme, avec l'appui de son directeur, afin d'y accueillir les enfants de la région.*

32 *En fonction depuis 2019, ce n'est pas moins de 37 classes de petits serpelious qui ont pu s'occuper des poules, des*
33 *canards ou caresser les lapins et passer une matinée dehors, les joues rosies par l'air frais. Sans compter l'accueil*
34 *des garderies de la région, de l'Ecoline, du Croqu'pomme et des classes du réseau scolaire Chavssu. Et ceci en*
35 *rencontrant un succès grandissant car chaque année plus de classes passent 2 à 3 matinées à la ferme*
36 *pédagogique.*

37 *Eh bien à partir de la rentrée 2024, les serpelious n'iront plus à la ferme. Savez-vous pourquoi ? Parce que la ferme*
38 *doit quitter la parcelle 187, qui lui avait été gentiment mise à disposition en attendant la construction de la*
39 *nouvelle déchetterie. Attention, je ne dis pas que Mme Guignet n'en était pas informée. Au contraire, la micro-*
40 *ferme vivait avec cette épée de Damoclès au-dessus d'elle. Mais ne vous inquiétez pas, les poules, canards et*
41 *lapins, vont trouver refuge à la Ferme du Village de Renens. Mme Guignet y a d'ailleurs déjà commencé à*
42 *développer ses activités, que vous pouvez déjà découvrir sur le site de la Commune de Renens.*

43 *Ce que nous pouvons malheureusement constater, c'est que notre commune n'a pas su chercher de solution pour*
44 *que ce lieu d'accueil, de pédagogie et de réunion puisse trouver une place pérenne en nos terres. Dans le projet*

1 *initial, il était même question de créer des ateliers de "repair café" et d'y inclure la population adolescente de St-*
2 *Sulpice, qui est, je trouve, bien négligée. »*

3 **Mme Merminod** explique que le projet de mini-ferme pédagogique est un projet que la Municipalité a récupéré.
4 Il était destiné à aller ailleurs au départ. Dès le départ, il avait été précisé que cela ne durerait qu'un temps limité.
5 Ce n'est pas faute d'avoir cherché un terrain pour la ferme, mais aucune solution n'a été trouvée. Ce n'est pas
6 un échec, car ce projet a duré tout de même 5 ans. Concernant les adolescents, elle rappelle l'ouverture
7 prochaine d'un centre de jeunes.

8 **M. Hostettler** se dit surpris par les non-réactions qui ont suivi les refus du préavis du Laviau par le Conseil
9 communal de Prévèrenges. Le préavis de Saint-Sulpice est donc caduc.

10 **M. le Syndic** explique qu'aucune dépense n'a été effectuée, si ce n'est celles liées aux études préliminaires
11 financées notamment par la Commune de Prévèrenges. Il souligne que rien n'a été fait au-delà de ce qui avait
12 été fait avant que la Municipalité ne présente le préavis.

13 **M. Lehmann** s'aligne aux félicitations de **M. Allemann** pour la réalisation de la nouvelle mouture du journal du
14 Serpeliou. Il adresse notamment ses remerciements pour l'espace généreux attribué à la société de
15 développement dans le journal. Il annonce un événement de sculptures 3D qui aura prochainement lieu à l'EPFL.
16 L'évènement aura lieu le 7 mars prochain, il espère y retrouver ses collègues nombreux. Des prospectus ont été
17 mis à disposition des personnes intéressées sur la table de l'apéritif.

18 La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la séance à 23h02 et invite les Conseillères et les Conseillers
19 à prendre part à l'apéritif traditionnel.

20

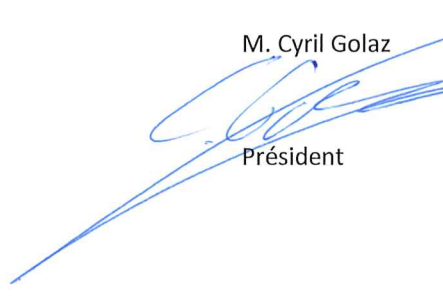


21

22

23

24

Conseil communal

 M. Cyril Golaz Président	 * CONSEIL COMMUNAL * CANTON DE ST-SULPICE LIBERTÉ ET PATRIE	 Mme Michelle Fournier Secrétaire ad interim
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------